



AFD



PLATFORMA

La voix européenne des Autorités Locales et Régionales pour le Développement



Conférence thématique :

Climat, agriculture, territoires ruraux : les collectivités territoriales innovent

Lundi 9 octobre 2017, 14h30-16h00

Modérateurs :

- **Jean-Charles Lardic**, Directeur de la Prospective de la Ville de Marseille
- **Constance Koukoui**, Chargée de mission Climat – Agriculture à Cités Unies France

Intervenants :

- **Hélène Hampartzoumian**, Chargée de mission Climat, Agriculture, Développement Durable et coopération Europe, Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (MEAE/DAECT)
- **Alexandra Naud**, Cheffe de service Afrique-Caraïbes, Région Nouvelle-Aquitaine
- **Yvonnick Huet**, Directeur général, Agrisud International
- **Janvier Sossomba Mongui**, Maire de Dimako, Président de l'Association des communes forestières du Cameroun
- **Jean-Pierre Michel**, Vice-président, Fédération nationale des communes forestières de France, maire de Rochetaillée (Haute-Marne)
- **Frédéric Apollin**, Directeur, Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF)
- **Georges De Noni**, Directeur de Recherche, Délégué Régional de l'IRD en Île-de-France, Institut de Recherche pour le Développement

Introduction

Constance Koukoui :

Nous sommes réunis aujourd'hui pour aborder les questions climatiques et agricoles sous le prisme des territoires ruraux. Cela reste un souci majeur, une question, mais cela peut aussi être considéré comme une chance. Nous verrons comment les villes et les campagnes peuvent convenir ensemble de modes de production, de modes de consommation et de modes de vie qui soient les meilleurs possibles pour demain.

Jean-Charles Lardic :

La Direction de la Prospective de la Ville de Marseille que j'anime est en charge de la réflexion stratégique sur l'adaptation des politiques urbaines et des processus de gouvernance aux changements sociétaux dans une perspective de développement durable avec actuellement, une implication particulière sur les questions d'alimentation. Je participe aux échanges internationaux sur le climat, à plusieurs projets de coopération décentralisée, et aux Etats Généraux de l'Alimentation.

Sans prendre plus de temps pour évoquer les impacts catastrophiques du changement climatique sur les territoires ruraux, je rappellerai juste l'exemple du Bangladesh où un quart des 160 millions d'habitants vivent à moins d'un mètre au dessus du niveau de la mer !

Mais il n'y a pas que le changement climatique et la menace des catastrophes naturelles qui obligent les territoires, notamment ruraux, à être résilients ! Il y a aussi les constats accablants sur le gaspillage alimentaire, sur les flux croisés de nourritures qui traversent le monde, et plus généralement, sur les effets structurels négatifs des modèles économiques dominants.

Face à cela, le développement durable invite à faire renaître des synergies locales, entretenues par des solidarités territoriales à plusieurs échelles. Malheureusement, notre époque de récession économique met à mal les solidarités, quand on voit que des régions riches réclament leur indépendance, ou que des métropoles semblent envisager leur prospérité sans se soucier des risques de paupérisation des territoires voisins.

Les solidarités 'villes campagnes' sont donc essentielles à la résilience des territoires.

Le premier champ d'expression de ces solidarités entre territoires urbains et territoires ruraux est évidemment l'alimentation à travers l'agriculture (dans un équilibre parfois menacé avec les questions de forêt et d'énergie). Viser l'autonomie alimentaire par une bonne articulation des relations ville-campagne est donc un objectif stratégique en termes de solidarité, dont les bénéfices se mesureront sur de multiples autres plans. Cela peut ralentir l'exode rural, qui paupérise les villes et menace à terme la capacité nourricière de la terre pour faire face à la croissance démographique. En effet, lorsque des pays en voie de développement exportent jusqu'à 70% de leur production alimentaire (et par là-même l'essentiel de leurs ressources en eau) ils fragilisent leur propre économie et, au final, précarisent leurs populations agricoles soumises aux aléas du commerce international. On répète pourtant que 50% de la population mondiale habite en ville, qu'en 2030 ce taux s'élèvera à 75% et qu'il faut s'y préparer. Cette vision fataliste de l'exode rural, largement propagée, est totalement irresponsable : comment

pourrons-nous faire face à la croissance de 50% des besoins alimentaires, causée par la démographie et aux besoins d'amélioration de la qualité, si les campagnes sont vidées de leurs habitants ?

L'ancrage territorial de nos consommations, qui permettrait de stabiliser les populations rurales, est donc un des premiers problèmes à traiter, dans tous les pays d'ailleurs, car il n'est pas raisonnable non plus que des régions comme la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, en France, exporte aussi 90% de sa production agricole hors de son périmètre.

L'heure est donc à établir partout de vrais systèmes alimentaires territoriaux mettant les villes en solidarité avec les territoires ruraux en s'appuyant sur de nouveaux principes de gouvernance. Il apparaîtra alors que ces solidarités peuvent s'étendre à bien d'autres secteurs que l'alimentation, en profitant notamment de la révolution numérique : si les campagnes apportent de la nourriture de qualité aux villes, si les forêts invitent les citadins à découvrir la nature, les villes pourront aussi soigner de mieux en mieux les habitants des campagnes, améliorer leur accès à l'éducation, et les aider à se protéger de la pression foncière. Et les campagnes, qui sont déjà des lieux de loisir et de ressourcement pour les citoyens, seront non seulement préservées, mais pourront, avec la dématérialisation du travail et les technologies de l'information, devenir de nouveaux havres de vie pour les citoyens de demain.

La coopération décentralisée et les échanges d'expériences sur ces questions ajoutent encore une précieuse dimension de solidarité qui peut favoriser les nécessaires transformations vertueuses que nous visons : nous allons l'explorer aujourd'hui à travers les témoignages qui vont suivre.

Constance Koukouï :

Qu'en est-il de la prise en compte de ces enjeux dans l'élaboration des actions de coopération décentralisée ?

Hélène Hampartzoumian, quelles sont les caractéristiques des projets présentés par les collectivités françaises dans ces domaines, pour une demandes de co-financement auprès du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) ?

Hélène Hampartzoumian :

Avant d'entrer dans le détail des projets, je voudrais dire un mot de la DAECT. Cette délégation fait partie du service de la mondialisation, de la culture et du développement international. La DAECT a en charge l'organisation de la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CNCD), qui met en place des appels à projets destinés aux collectivités territoriales. A la DAECT, nous sommes convaincus que c'est par le biais des collectivités territoriales que nous pouvons créer des territoires solidaires, résilients. Nous avons mis en place un Atlas où nous recensons toutes les coopérations décentralisées qui bénéficient d'un soutien financier de nos services. A ce jour, nous comptons 5000 collectivités concernées, 10 500 projets dont les deux tiers s'inscrivent dans le cadre de jumelages. Les collectivités françaises ont noué depuis plus de 50 ans des partenariats avec des collectivités étrangères.

Récemment, la DAECT a pris un tournant, avec des appuis plus ciblés, dont deux appels à projets Climat en 2015 et 2016, représentant une cinquantaine de projets. Cet appel à projet a permis de cibler des actions spécifiques sur le climat.

La DAECT dispose d'un budget global de 8 millions d'euros pour les appels à projet, mais nous travaillons aussi avec les associations qui font un travail très fin sur les territoires.

L'agriculture est au cœur de nos préoccupations parce qu'elle est au centre du développement des territoires, elle est au carrefour des enjeux environnementaux, sociétaux, économiques. C'est un secteur émetteur de carbone, mais il en stocke aussi. Le programme initiative « 4 pour 1000 » s'appuie justement sur les sols agricoles pour stocker le carbone.

Sur les projets agricoles spécifiquement, nous en avons 350. Dans leur contenu, beaucoup portent sur la recherche d'autosuffisance alimentaire, d'autres sur l'agronomie, la mise en place de marchés locaux de développement de filières, l'amélioration du revenu des familles rurales. C'est un panorama assez large. En terme de secteurs géographiques, 80% des projets concernent l'Afrique sub-saharienne et Madagascar. Les pays d'Amérique Latine sont par exemple très demandeurs de circuits courts ; ce sont des volets qui seront probablement présents dans les prochains appels à projets.

Nous encourageons les collectivités à se concentrer sur les modes de production et d'alimentation durable. Parmi les projets emblématiques : celui avec la Bourgogne Franche-Comté avec Le Cap en Afrique du Sud. Il s'agissait de mettre en cohérence les acteurs du territoire dont un lycée agricole en France, sur des questions d'indications géographiques. Ce projet a permis de faire émerger des nouvelles indications démographiques en s'appuyant sur l'expertise des cahiers des charges, des mesures réglementaires. L'objectif est de responsabiliser les acteurs locaux, et de répartir de manière plus équitable la valeur dans la chaîne alimentaire.

Question posée : Comment approcher la DAECT, faut-il présenter une action élaborée, comment s'enclenche la suite ?

Les appels à projets seront bientôt publiés sur le site du MEAE¹. Les thèmes sont assez vastes pour vous permettre de formuler votre projet. Nous rejetons rarement des dossiers tant qu'ils sont bien ficelés ; nous encourageons les collectivités françaises à répondre à ces appels à projets.

Constance Koukoui :

La coopération décentralisée étant une démarche multi acteurs de territoires à territoires, plusieurs collectivités nous détailleront leurs actions et leurs modes opératoires :

¹ [AAP 2018 MEAE DAECT Agriculture et alimentation durable](#)

La Région Nouvelle-Aquitaine (Burkina Faso, Haïti, Maroc, Madagascar, Sénégal, Vietnam) :

Alexandra Naud :

La Région Nouvelle-Aquitaine, suite à la réforme territoriale, résulte de la fusion de trois anciennes Régions et hérite donc de leurs coopérations respectives. La nouvelle Région compte désormais des coopérations sur tous les continents sauf en Amérique du Sud. Les territoires de coopération sont surtout des territoires ruraux, un peu à l'image du territoire de la Région Nouvelle-Aquitaine ; nous sommes en effet la première région en termes de production agricole en France aujourd'hui.

Nos coopérations se sont donc axées sur le développement des territoires ruraux et des territoires durables, et nous nous sommes rapprochés d'Agrisud International, ONG représentée ici par son Directeur général, Yvonnick Huet.

Nous nous concentrons sur les questions d'agro-écologie, pour atteindre une agriculture pourvoyeuse de revenus pour les agriculteurs, qui ne les mette pas en situation de dépendance et qui permette de développer une certaine souveraineté alimentaire. Nous travaillons avec Agrisud au Maroc depuis les années 2000, et progressivement, notre partenariat s'est développé sur toutes nos coopérations avec les pays du Sud.

Yvonnick Huet :

Agrisud fêtera bientôt ses 25 ans. 25 ans d'engagement, de lutte contre la pauvreté par la promotion de la petite exploitation agricole familiale. Nous défendons ce modèle car il se veut durable et permet de rendre les agriculteurs autonomes. Nous intervenons dans des contextes de grandes fragilités, et nous voulons absolument transmettre la capacité de résilience. Nous accompagnons des petites exploitations familiales, des TPE, les groupements de producteurs. De plus en plus nous nous inscrivons dans des démarches territoriales.

Cela s'est fait grâce au partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine qui nous pousse à avoir une vision bien plus systémique, globale, nous incitant à aborder les choses à une échelle plus vaste, arrimée à des leviers institutionnels. Nous parvenons à développer des schémas territoriaux de production impliquant différents acteurs des filières économiques, en passant par les élus locaux. Nous ne faisons rien sans eux, pour que le diagnostic établi avec les populations locales se fasse de manière durable. Cette échelle vaste est adéquate pour pouvoir développer de la valeur, favoriser la sécurité alimentaire de ces territoires. Ce sont autant de facteurs de stabilisation des populations dans des activités créant des revenus. Nous ne pouvons nous satisfaire de la seule production agricole, il faut travailler sur la transformation. Nous travaillons sur les notions de GIRE (Gestion Intégrée de la Ressource en Eau), qui permet de mieux arbitrer les besoins entre eau potable et eau agricole.

En 2003, en coopération avec la région Nouvelle-Aquitaine, dans la province du Souss Massa Drâa au Maroc, dans une zone affectée par la sécheresse, nous avons travaillé sur la diversification des activités agricoles. Nous sommes arrivés à Madagascar cinq ans plus tard dans un contexte de dégradation physique et socio-économique où nous avons

développé des activités agricoles sur base d'agro-écologie au bénéfice de 2000 agriculteurs. Nous avons établi un centre de formation permettant de démultiplier les potentiels locaux et d'intégrer en priorité la notion de pérennisation des activités que nous menons. Nous sommes intervenus à Haïti avec une forte pression sur les départements du Nord. Il s'agit encore à l'échelle des bassins versants de pouvoir reconstituer les paysages agricoles. Au Sénégal, nous avons reconstitué des filières de production maraîchères. Nous sommes intervenus au Vietnam plus récemment, à Lao Cai, où le changement climatique s'exprime par des hivers de plus en plus froids.

Il y a une nécessité de travailler dans une logique multi acteurs. Les élus du Nord et du Sud des territoires doivent être impliqués, les bailleurs de fonds, les centres de recherche, tous doivent être parties prenantes de ces opérations. Enfin, les actions que nous menons font écho aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'Association des Communes Forestières du Cameroun et la Fédération Nationale des communes forestières de France :

Jean-Pierre Michel, Vice-président, Fédération nationale des communes forestières de France (FNCOFOR) :

Vous avez parlé de l'importance des territoires et des maires et je suis tout à fait d'accord avec cela. Vous rappeliez qu'il y avait des exodes ruraux, mais que les individus pourraient revenir. En effet, les forêts n'étant pas délocalisables, les individus peuvent y revenir.

En 2004, la Fédération nationale des communes forestières de France a été sollicitée par des élus africains, notamment camerounais, pour apporter une aide à la gouvernance des forêts par les collectivités locales. La FNCOFOR a répondu favorablement. Nous travaillons avec les élus, en transparence complète avec toutes les autorités locales, les associations d'élus, les ministères.

Au Bénin, les forêts sont menacées par l'exploitation extensive du bois énergie ; les charbonniers vont dans la forêt, coupent le bois sans droits et la population locale ne tire aucun bénéfice de leurs activités. Les autorités locales ont agi, identifié des forêts, 320.000 hectares, 22 villages. Nous avons négocié avec des propriétaires terriens, créé des plans d'aménagements, constitué des structures locales de gestion en association avec les populations, installé des marchés ruraux de bois, amélioré la carbonisation. Les Béninois ont pu ainsi partager des techniques avec les Sénégalais.

En 2010 une convention de partenariat a été signée avec le Burkina Faso. Dans ce pays, la forêt a été l'une des premières sacrifiées au titre des cultures vivrières. La ville de Méguet a ainsi donné une forêt à chacun des 7 villages composant sa commune, pour répondre au besoin de bois. Deux nouvelles forêts ont été délimitées, des comités de gestion forestière ont été instaurés, une pépinière a été installée pour produire les plants nécessaires à l'enrichissement forestier. L'objectif étant de se doter de marchés locaux du bois. Les premiers résultats sont apparus rapidement ; nous avons constaté une amélioration de la pluviométrie lorsque nous replantons des forêts. Nous avons remarqué le retour d'espèces animales et végétales qui avaient disparu.

Janvier Sossomba Mongui, Président de l'Association des communes forestières du Cameroun :

Je suis maire de la commune de Dimako, qui compte 16 240 hectares de forêt pour 14000 habitants. L'histoire de notre coopération avec la FNCOFOR a commencé avec les Rencontres de la coopération décentralisée tenues au Cameroun en 2003, puis lors d'une visite en France au cours de laquelle se posait la question de savoir ce que les deux associations pourraient faire ensemble. Le Cameroun a un avantage ; en 1994, le gouvernement camerounais avait prévu la possibilité pour les communes d'accéder à la forêt, et le décret d'application dédia des espaces aux forêts communales ; il s'agissait pour les élus d'entreprendre des démarches afin d'accéder aux ressources forestières.

Avec nos collègues français, nous avons mis en place un programme d'appui à la gestion durable des forêts qui se décline en six composantes : l'accès, le classement, l'exploitation, la gestion, la transformation, la pérennisation de la forêt. En 2006, nous étions six communes, aujourd'hui nous sommes plus de quarante. Ceci s'appuie sur le fait que la politique camerounaise en gestion financière se base sur une gestion durable qui tient compte de la multifonctionnalité de la forêt : économique, sociale, écologique. La forêt est perçue comme pourvoyeuse de vie et de richesse. Les interpellations des communes apparaissent à travers les lois de décentralisation votées en 2004. Aujourd'hui, une commune comme la mienne, qui tire profit à 80% de l'exploitation de sa forêt, met à disposition de sa jeunesse ces belles lumières afin de les éloigner de celles de la ville et les maintenir sur nos territoires. L'exploitation de la forêt en tant que telle dans le bassin du Congo ne se fait pas comme cela se fait en Europe. Nous ne rasons pas, nous prélevons un ou deux pieds par hectares. Nous disposons de plans d'aménagements. C'est le principe cardinal de la gestion durable de la ressource communale. Aujourd'hui, les communes sont engagées dans la partie méridionale du Cameroun, mais également dans la partie septentrionale qui est aux frontières de la steppe et du désert. Là-bas, les maires sont au contraire confrontés à un manque de forêt. Il s'agit d'empêcher l'exploitation sauvage de ces forêts au profit de l'agriculture.

Lorsque j'ai vu le titre « *Climat, Agriculture, Territoires ruraux* », j'aurais voulu rajouter forêts, tant est forte l'interaction entre ces éléments. Nous voulons rendre compte de la nécessité de gérer un environnement stable et durable pour l'avenir. ²

Constance Koukoui :

En effet, vous avez raison Monsieur le Maire, il aurait fallu inclure le terme forêt dans le titre, pêche aussi, et bien d'autres. Merci à vous d'avoir pris le temps de venir aujourd'hui d'aussi loin pour nous en parler. Nous avons eu les expériences de la Nouvelle-Aquitaine avec Agrisud, puis les expériences forestières en France et au Cameroun. Nous vous proposons d'achever cette séquence des expériences avec la région Auvergne Rhône-Alpes qui travaille en partenariat avec Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF), partenariat représenté par Frédéric Apollin, Directeur d'AVSF.

² http://www.fncofor.fr/cop-22-forets-queles-solutions-apres-accord-paris-4_2853.php

La Région Auvergne-Rhône-Alpes (Sénégal) :

Frédéric Apollin, Directeur, Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF)

« Les élus parlent aux élus » ai-je entendu ; je ne peux donc ici m'exprimer au nom de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour parler de ses actions récentes au Sénégal dans la région du Ferlo, mais je prends donc la parole à la demande de la Région, comme l'un des acteurs du territoire Auvergne Rhône-Alpes, impliqué depuis plusieurs années à ses côtés dans cette coopération. Cette coopération ancienne est aujourd'hui en voie de finalisation en appui à la région du Ferlo -aujourd'hui disparue-, et la thématique du climat s'est rapidement invitée. Cette demande de coopération est liée au fait que ce territoire avait été choisi comme pilote par le PNUD, avec une grande préoccupation des élus sénégalais quant à l'adaptation de leur territoire au changement climatique. AVSF a été l'un des acteurs actifs de cette coopération en appui à la région du Ferlo (avec également l'ONG GERES). Nous avons commencé par un séminaire à Saint Louis en 2009, co-organisé avec le PNUD et les acteurs impliqués, à commencer par les élus des territoires. Trois grandes demandes en sont sorties :

1. Renforcer la concertation entre les élus du Nord Sénégal et du Ferlo sur les politiques à mettre en œuvre pour renforcer l'activité d'élevage pastoral, pilier économique de la région, et particulièrement adaptée à la gestion d'un espace soumis aux effets des changements climatiques.

2. Mettre ne place une formation des élus et des cadres techniques sur les questions «climat», de même qu'une mise à disposition d'informations utiles pour la prise de décision tant des élus que des populations locales, notamment des éleveurs. Avec l'appui de l'ONG GERES, un Atlas a été rapidement établi, donnant un état des lieux précis des situations dans ces régions et communes à tout niveau.

3. Engager des actions concrètes pour un processus d'adaptation du territoire. Le Ferlo est une zone à climat aride, semi-désertique. On y constate des augmentations de température majeures et les projections futures ne sont pas optimistes. Il importe de souligner que le Ferlo est une zone de refuge pour la transhumance, d'où l'importance de soutenir l'économie pastorale qui gère les ressources de ces territoires et alimente par ailleurs les abattoirs d'approvisionnement en viande des grandes villes.

Afin de répondre à ces demandes, la Région RA (devenue ARA) a initialement soutenu la construction d'un forage multi-usage dans une des régions concernées (abreuvement des animaux et alimentation en eau des populations). Une fois que les investissements ont été réalisés pour répondre à la contrainte de l'eau, la question s'est posée de savoir qui allait suivre cet investissement et s'assurer de sa maintenance. Des innovations institutionnelles ont ainsi été mises en place avec la création d'une « association d'usagers des forages » -ASUFOR-, impliquant des élus et des villageois.es formés à la comptabilité et à la gestion tant technique d'un tel ouvrage d'envergure, qu'économique. Cette ASUFOR assume encore aujourd'hui une gestion autonome et déléguée de l'ouvrage, assurant ainsi sa pérennité. Néanmoins, construire des forages et mener des actions concrètes sur le climat, c'est aussi créer des déséquilibres territoriaux, l'accès à l'eau, ressource rare, créant de nouvelles mobilités des usagers, en particulier des populations transhumantes pastorales et de leurs troupeaux. Très vite, nous avons travaillé avec les élus régionaux et communaux sur la mise en place «d'unités pastorales». Nous avons fait en sorte que la commune, compétente sur son territoire en matière de

ressources naturelles, délègue à ces unités pastorales la gestion quotidienne de ces ressources : accès à l'eau, au foncier, à l'herbe des pâturages, gestion des populations transhumantes et des traversées du territoire, etc.). L'ensemble de ces usagers s'est donc mis d'accord sur des règles. Au sein même de ces unités pastorales ont également été amenées d'autres innovations très concrètes, comme l'introduction de biodigesteurs familiaux, pour un accès facilité à l'énergie et tenter ainsi de lutter contre la coupe de bois et alléger le travail des femmes et enfants.

La dernière innovation introduite, qui était l'une des demandes importantes des régions et communes, correspond à l'accès à l'information par la mise en place de systèmes d'alerte précoce : des dispositifs accessibles aux élus mais aussi aux transhumants en particulier (proche de foires d'élevage et lieux d'échange, via la radio) mettant à disposition des informations sur l'état des pâturages, des forages et donc de la disponibilité à court terme de ces ressources « herbe » et « eau » convoitées. Ces dispositifs fonctionnels permettent d'adapter et réguler les transhumances et protéger ainsi des territoires fragiles. Aujourd'hui, les communes le gèrent elles-mêmes ou ont délégué cette mission à des opérateurs privés.

Formation des élus et habitants du territoire aux questions complexes « climat et d'adaptation », information synthétique claire et accessible sur l'état de la situation et l'état des ressources naturelles fragiles et convoitées de ce territoire, investissement concrets et innovations institutionnelles et organisationnelles sur le territoire, ont ainsi été les piliers d'une action jugée pertinente par les acteurs locaux pour relever le défi de l'adaptation au changement climatique.

Jean-Charles Lardic :

Monsieur De Noni, pouvez-vous nous dire quelques mots sur la recherche et plus précisément sur les démarches recherche-action en matière d'agriculture et de climat ?

Georges De Noni, Directeur de Recherche, Institut de Recherche pour le Développement :

Je souhaite remercier l'équipe d'animation de Cités Unies France pour avoir invité la recherche à participer à ce débat. L'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) est un institut public de recherche, sous double tutelle, du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Notre particularité est que toutes nos missions sont en partenariat avec des pays en voie de développement.

Face à une planète qui continue à s'épuiser, il est nécessaire d'agir. Au plan humain, les risques sociaux sont alarmants ; les migrations, les violences urbaines, le terrorisme... Ces phénomènes sont de plus en plus complexes et imbriqués dans un monde globalisé. Les chercheurs se demandent comment participer à ce débat, à cette problématique : **comment rapprocher sciences et société.**

La recherche que nous menons n'est pas assez audible pour déclencher des dynamiques, des réactions pourtant indispensables. Les enjeux du changement climatique font l'objet de multiples publications scientifiques, mais ces dernières sont sous-utilisées et méconnues, faute d'avoir été suffisamment co-construites. En effet, ces publications se

préparent en interne, selon les codes scientifiques. Il faut donc nous ouvrir et nous brancher sur les enjeux de société. Nous souhaitons partager ensemble ce que peut être la société de demain, réinventer la solidarité entre ces espaces territoriaux.

Nous sommes en partenariat très proche avec une cinquantaine de représentations dans le monde, dont les diasporas. Nous nous demandons comment créer une dynamique Nord Sud avec ces diasporas que nous retrouvons sur le territoire français, notamment en Ile-de-France. Nous cherchons à avoir des centres de référence qui permettent à ces diasporas de se rencontrer. Elles sont un grand atout car elles sont jeunes. En Seine-Saint-Denis, il y a 150 diasporas, ce sont des populations jeunes et très créatives. Or elles connaissent aussi un taux de pauvreté et d'exclusion très élevé. Il faut donc se demander comment réinventer ces territoires ruraux et urbains qui sont importants. L'exode rural peut apporter des solutions aux problèmes urbains. L'exode rural crée des regroupements importants de la population à la périphérie des villes, ce qui entraîne des problèmes d'alimentation et de gestion des déchets organiques.

Nous estimons que pour optimiser la recherche de solutions et l'intelligence collective, des lieux doivent être choisis. Nous proposons de **faire évoluer nos campus vers des maisons, en tant que plateformes d'innovation sociale, solidaires**. Nous pensons qu'à partir d'un point central, nous pouvons développer ce genre de réseau. Nous montons actuellement une maison orientée vers cette dynamique des diasporas à trois étages : le premier étage est celui du passé inspirant ; le deuxième celui du présent, de l'actuel, de l'intelligence collective ; le dernier est celui de demain, celui des prospectives, celui de la réalité virtuelle.

Questions et réactions des participants :

Pascale Naquin, Directrice du CEFREPADE :

Je travaille au sein d'une association scientifique francophone basée à l'INSA de Lyon. Le CEFREPADE intervient dans des projets de revalorisation des déchets, d'assainissement, d'énergies renouvelables, des problèmes d'accès à l'eau dans les pays en développement comme à Haïti et en Afrique sub-saharienne.

Le mot a été cité, mais je voulais rajouter au titre le mot « *déchet* ». Nous nous trouvons dans un système aberrant dans lequel les sols agricoles en milieux ruraux s'appauvrissent, du fait d'une sur exploitation pour produire des aliments, du bois pour des villes ; un système dans lequel les collectivités ne savent plus faire face à leurs déchets. Ces derniers vont se dégrader dans des décharges, produire du méthane, et aggraver le changement climatique. **Il serait temps d'essayer dans les programmes de réconcilier gestion des déchets et agriculture** pour que ces déchets organiques retournent dans les campagnes sous forme de compost. Il faudrait que le monde de l'agriculture et le monde des déchets se rassemblent.

La France s'est dotée de la loi du 1% déchets qui vient compléter celle du 1% d'eau. Ces dispositifs sont là pour accompagner les collectivités territoriales françaises et étrangères dans leurs actions. Nous pouvons venir gratuitement en soutien aux collectivités qui le souhaitent pour les accompagner.

Abiboulaye Adissa Nonvide, Maire d'Adja-Ouèrè, Préfecture des Plateaux, Bénin :

La DAECT a parlé de 350 projets agricoles ; si la zone Afrique est concernée, comment pouvons-nous faire pour vous envoyer nos projets ? Nous aimerions avoir un entretien avec vous à la fin de cette conférence afin de voir comment vous pouvez nous accompagner.

De plus, par rapport à la Région Nouvelle-Aquitaine, j'ai constaté vos actions au Burkina Faso. Nous souhaiterions voir si nous pourrions aussi avoir un entretien avec vous.

Constance Koukoui :

Il y a un stand Cameroun ainsi qu'un stand MEAE dans le Salon des Partenaires ; ils sont à votre disposition et à votre écoute.

Pierre Ayéladé Adechi, Maire de Sakété, Président de la communauté du Plateau, Bénin :

Je suis maire d'une ville de 114 000 habitants. La natalité est une problématique importante, qui nécessite des programmes de soutien, de communication aussi, afin d'aider les femmes en zone rurale sur cette question de la natalité.

Brahim Hafidi, Président du Conseil régional de Souss-Massa-Drâa, Maroc :

Le mois passé j'étais co-organisateur de la deuxième édition du sommet Climate Chance à Agadir, où nous avons débattu de la place des acteurs non étatiques dans la lutte contre le changement climatique. Je pense qu'aujourd'hui la coopération décentralisée doit continuer à soutenir les collectivités et les populations dans les pays du Sud. Des financements sont attendus après 2020, mais la plupart des populations touchées ne peuvent pas présenter des projets aujourd'hui au vu des procédures compliquées. Leurs représentants ont besoin d'un renforcement des capacités, je pense que cela doit être un des volets de la coopération décentralisée.

Je suis un ancien partenaire de la Région Nouvelle-Aquitaine. J'ai pu constater que le plus important était le transfert de savoir-faire. Nous avons appris les signes distinctifs, et je pense que cela été le démarrage de toute une activité autour d'actions de réhabilitation des éco systèmes. Nous avons montré aux populations comment valoriser ce qu'ils ont.

Koudiahime Eric Tiemtore, Président de l'Association des régions du Burkina Faso, Président du Conseil régional, Région du Centre, Burkina Faso :

Le volet agriculture et sécurité alimentaire est un des volets prioritaires au Burkina Faso. Je voudrais partager l'expérience de la Région Bretagne avec l'AFD pour organiser les coopératives maraîchères au Burkina Faso, à Ouagadougou. Actuellement, nous sommes en train de récupérer des chambres froides pour stocker les produits, réguler les points de ventes, et pouvoir sécuriser le modèle alimentaire. Cela concerne la Région du Centre.

Or, le Burkina Faso est divisé en treize régions, ce pourquoi je voudrais lancer un appel à la salle, au nom des treize régions : seulement trois parmi elles ont des partenariats dans ces domaines. Les dix autres régions aimeraient avoir des partenariats en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire.

Je voulais demander au deuxième intervenant qui a parlé d'appel à projets sur la sécurité alimentaire, s'il pouvait être un peu plus explicite. Je vous remercie.

Conclusion :

Jean-Charles Lardic :

Constance Koukoui et moi-même souhaitons remercier les intervenants pour les exposés dont la brièveté contrainte par le temps ne doit pas occulter la richesse des expériences présentées ; nous avons pu constater une étonnante convergence des points de vues sur les nouveaux modèles sociétaux sous-jacents à ces présentations. Ceux-ci permettent de penser que **la résilience des territoires et le renouveau de la solidarité urbain / rural viendront de la capacité des territoires à s'auto-organiser, à développer de nouvelles formes de gouvernance, en somme, à recréer des écosystèmes humains locaux** : renforcer le rôle de l'échelon local, de la commune, du maire et des élus locaux, leur donner la possibilité de déléguer la gestion de certains espaces à des collectifs de partenaires qui s'engagent sur des règles adaptées et équitables paraît ainsi essentiel aux acteurs ici présents... Cette vision va pourtant à l'encontre d'une centralisation qui perdure et d'une mondialisation généralisée.

Le débat entre les tenants d'une gestion patrimoniale décentralisée et démocratique et les partisans d'une gestion centralisée supposée protectrice, se déroule aussi autour des espaces maritimes et de la pêche, comme en témoignent les deux derniers congrès mondiaux sur la gestion des aires marines protégées (IMPAC3 à Marseille et tout récemment IMPAC 4 au Chili).

La gestion locale et participative, on l'a vu sur les exemples présentés, permet des approches multifonctionnelles, systémiques, qui, en répondant de manière globale à l'ensemble des besoins de la population, dégagent des synergies et des comportements vertueux car chacun trouve intérêt à ce que le système fonctionne.

Cette vision et cette posture politique s'opposent toutefois aux modèles économiques cloisonnés, centralisés et mondialisés, qui bloquent d'autant plus ces synergies et ces innovations locales que ces modes de fonctionnement dominants sont protégés par les cadres juridiques et réglementaires nationaux et internationaux actuels. Cela nous appelle donc à une révolution de la pensée juridique que nous avons appelée la « Transition Juridique » ; les élus locaux et les acteurs du territoire, porteurs de cette vision renouvelée de leurs responsabilités et de leurs potentialités, sont appelés à la défendre auprès des Etats et des Nations Unies, notamment à l'occasion des négociations sur le climat.

Cette réflexion nouvelle autour de la « **Transition Juridique** » a en effet été retenue le mois dernier dans la Déclaration Finale du Sommet mondial des acteurs non étatiques Climate Change. Elle est indispensable pour **libérer la « créativité territoriale », l'intelligence collective et la capacité d'innovation des acteurs locaux**, qui ne demandent qu'à émerger dans un contexte de bouleversement soutenu par les formidables opportunités offertes par **le numérique** dont nous n'avons peu eu le temps de parler, mais qui **commencent aussi à transformer les pratiques agricoles**. Il apparaît que ces échanges internationaux confirment la nécessité que les acteurs locaux soutiennent cette dynamique et affirment que, pour le droit aussi, **l'innovation peut et doit venir des territoires !**

Merci à tous et bonne continuation.